



Abus de faiblesse sur personne âgée

Par **sarteck**, le **21/10/2010** à **22:54**

Bonjour,

Nous sommes 4 frere et soeur qui doivent hériter de moitié avec notre tante, de nos gd-parents maternels (notre mère étant décédé. Notre gd-mère est morte il y a 2 ans et notre gd-père il y a 2 mois. Le problème est que notre tante est très malhonnête et qu'elle a dépensé tout l'argent de notre gd-père. Quand notre gd-mère est morte, notre gd-père nous a donné son livret A, cela a été fait chez son notaire et à cette époque, il restait à mon gd-père sur ses comptes bancaires 75 000 euros. Ils étaient propriétaires de leur maison. Nous venons d'apprendre par le notaire qu'il ne reste rien sur les comptes de notre gd-père, il est même à découvert. Toute sa vie, mes gd-parents ont payés pour ma tante, ses dettes, sa maison, des voitures, ses factures etc. Elle a travaillé dans 1 banque et a volé de l'argent, ce sont mes gd-parents qui ont remboursé, elle a volé des cartes de paiement à ma gd-mère quand celle-ci était à l'hôpital, agonisante. Bref, c'est vraiment 1 mauvaise personne. Quand ma gd-mère est morte elle a tout fait pour couper mon gd-père du reste de la famille et a fait main basse sur ses comptes. Résultat, il est passé de 75 000 E à zéro. À la fin de sa vie ma gd-mère m'avait dit qu'elle ne voulait plus payer pour ma tante, que c'était fini, qu'elle n'en pouvait plus. Avons-nous 1 recours quelconque? Que pouvons-nous faire? Merci de bien vouloir nous répondre car nous ne savons vraiment pas quoi faire. Il faut savoir que notre gd-père n'est pas le père biologique de notre mère et tante, il les a élevés comme ses filles mais ne les a jamais adoptés. Merci de nous aider. Bien sincèrement.